

COMPTE-RENDU

Réunion d'information sur l'extension du secteur piéton à Bordeaux Sud

Mercredi 18 septembre 2024, Marché des Douves



Étaient présents :

- Olivier Cazaux, Maire adjoint du quartier Bordeaux Sud
- Didier Jeanjean, Adjoint au maire chargé de la nature en ville et des quartiers apaisés
- Patrick Papadato, Conseiller municipal délégué pour la voirie, la mobilité et le stationnement
- Alexandra Mazeau, Cyril Marty, mairie de quartier Bordeaux Sud
- Laëtitia Lambert, cellule stationnement sur voirie, mairie de Bordeaux
- Karine Gessner, David Laurenti, Patrice Manon, pôle territorial de Bordeaux, Bordeaux Métropole
- Chantal Becot, Laurie Magimel, direction du développement économique, Bordeaux Métropole
- Pascal Jarry, Pauline Legardien, mission démocratie permanente, mairie de Bordeaux
- 70 habitants du quartier (45 résidents dans le nouveau périmètre, 15 habitants hors du périmètre, 10 acteurs économiques : commerçants et entreprises)

INTRODUCTION D'OLIVIER CAZAUX

Olivier Cazaux remercie les participants pour leur présence à cette réunion d'information sur l'extension du secteur piéton à Bordeaux Sud. L'objectif est de rendre l'espace public piéton pour apaiser la ville. Aujourd'hui, le secteur s'agrandit.

INTRODUCTION DE DIDIER JEANJEAN

Didier Jeanjean remercie les participants pour leur présence. Il souhaite valoriser la méthode et les outils d'extension du périmètre piéton qui ont été testés aux Chartrons, dans l'hyper centre et aujourd'hui à Bordeaux Sud. Les travaux s'étalent dans le temps.

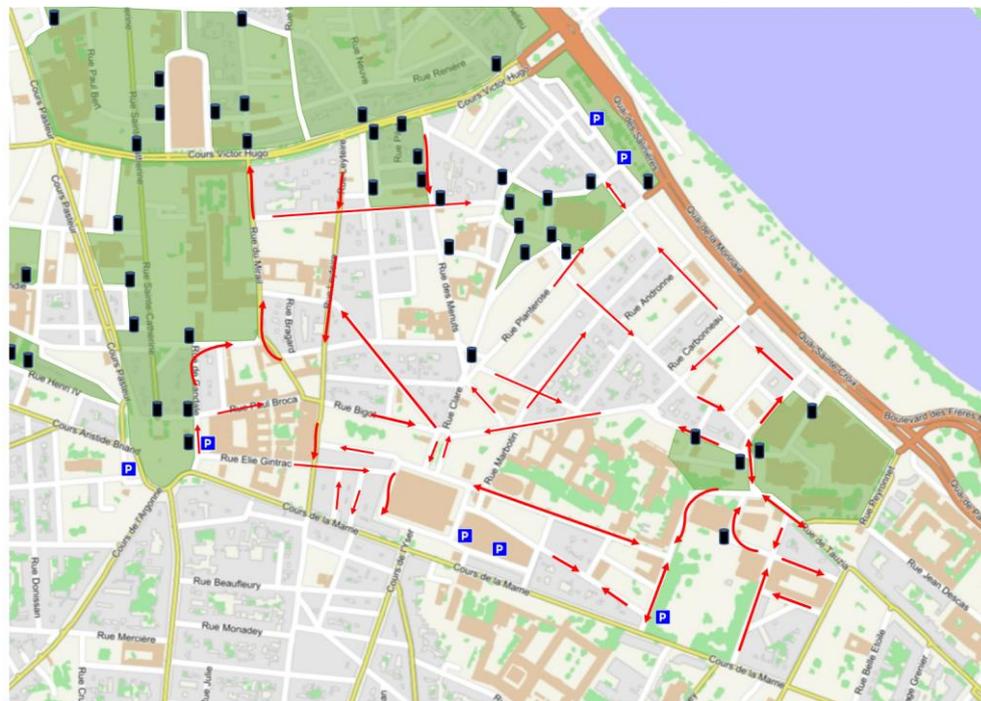
Étendre le secteur piéton, c'est favoriser les transports en commun et les mobilités douces, en particulier la marche. C'est améliorer la sécurité routière, baisser la pollution de l'air et le bruit, contribuant à la santé publique. Cette mesure aura pour effet de diminuer massivement le trafic de Mission Démocratie Permanente

transit et d'apaiser la circulation intra-cours. Le secteur restera en revanche accessible aux véhicules des riverains, des secours, de certains professionnels et des personnes à mobilité réduite. Les parkings publics auront leurs entrées préservées.

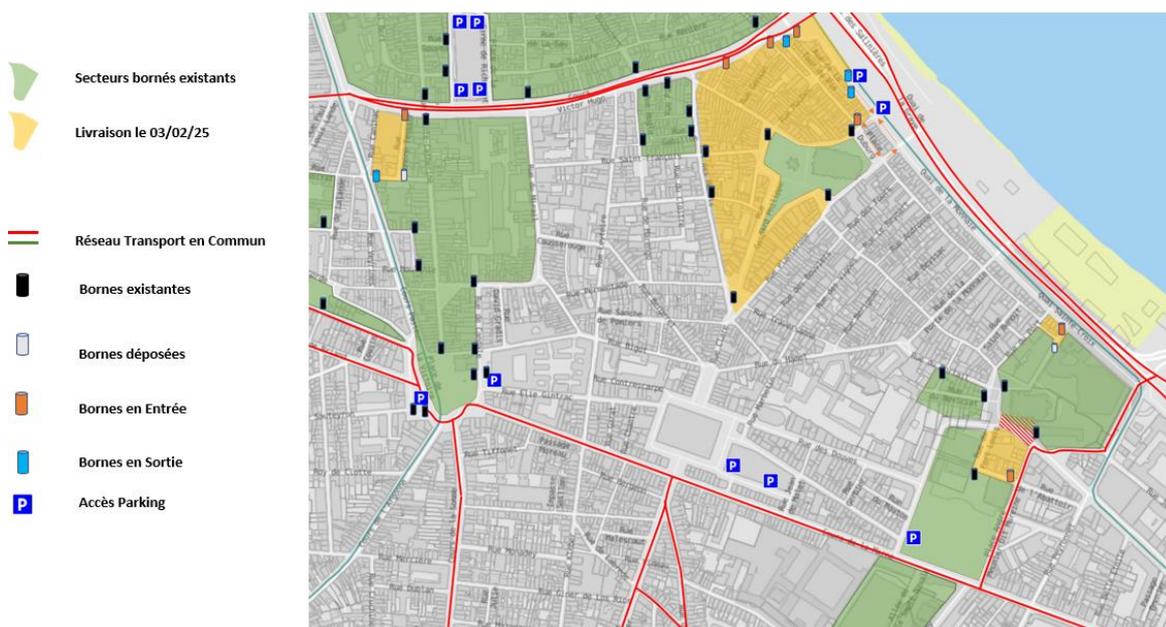
EXTENSION DU SECTEUR PIETON

La situation aujourd'hui

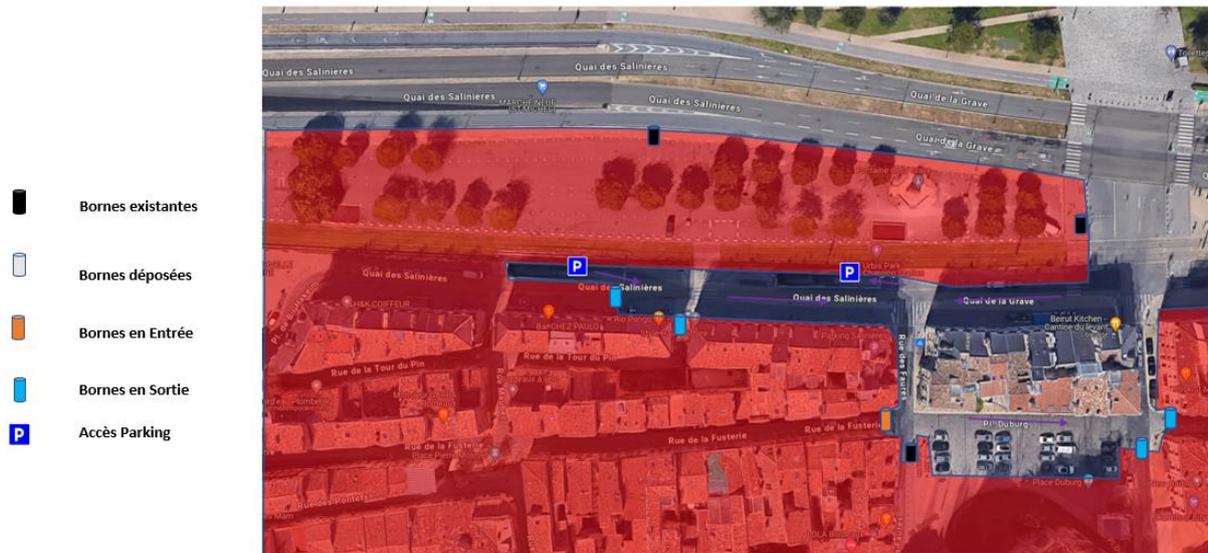
Circulation de transit, notamment rues des Doves, de la Monnaie, du Hamel, Mirail, etc...
Des trottoirs inadaptés à la circulation piétonne (insécurité)



La situation à partir du 3 février 2025



Maintien des accès du parking des Salinières



Planning de déploiement



Livraison : 3 février 2025

Sécurisation de l'îlot Fusterie/Maubec et du périmètre de la Synagogue.

Maintien des sens de circulation existants

Mise en sens unique de la place Duburg de Faures à Allamandiers, pour faciliter la sortie des véhicules venant du parking des Salinières.

Fonctionnement

- Un **Lecteur Automatique de Plaque d'Immatriculation (LAPI)** est intégré dans le Totem Feux.
- Il reconnaît les véhicules autorisés à passer en faisant baisser la borne.
- Le passage n'étant autorisé qu'au feu orange clignotant qui ne s'allume qu'une fois la borne en bas.



- Dès le passage d'un véhicule, les feux passent au rouge fixe et la borne remonte.
- Le non-respect de cette indication entrainera la responsabilité du conducteur



Les règles d'accès

Résidents :

Accès réservé résidents

(1 accès par foyer + 1 accès par place de parking privé).

Les 2 roues motorisés des résidents sont autorisés (macaron moto)

Commerçants :

Accès livreurs et professionnels entre 6h et 11h.

Le coût du stationnement à l'intérieur du périmètre est inchangé.

Comment obtenir son autorisation d'accès ?

Par inscription :

- Accueil de la Police Municipale, 6 place Rohan, rez-de-chaussée
- En ligne sur le site Bordeaux.fr

Les pièces justificatives à fournir :

- Carte grise du véhicule à l'adresse du résident
- Pièce d'identité du demandeur
- Pour les véhicules de société, attestation de mise à disposition par l'employeur sur papier à en-tête avec tampon de la société
- Attestation d'assurance multirisques habitation de l'année en cours OU avis de taxe foncière OU avis de taxe d'habitation de l'année en cours OU quittance de loyer de -3 mois
- Pour les accès garage : le contrat de location (bail en cours) ou l'acte notarié pour les propriétaires

ATELIERS

Remarques :

Plusieurs participants s'interrogent : *pourquoi nous ne sommes pas consultés, vous venez nous voir alors que tout est décidé et que les travaux commencent ?*

Apaiser la ville est un de nos axes fort de notre mandature et cela répond à une volonté majoritaire des habitants du quartier pour qui ce plan ne va rien changer à leurs habitudes.

Bruno Tripon, élu de la Chambre de commerce et d'industrie Bordeaux Gironde, regrette que les chambres consulaires n'aient pas été consultées en amont du projet pour envisager les cas particuliers, discuter du périmètre et des conséquences induites. Il exprime le sentiment de se trouver devant le fait accompli. Bordeaux est la capitale de l'Aquitaine et ne compte pas que des riverains, il y a également tout un tissu économique qui paie ses impôts et contribue au rayonnement de la ville, qu'il ne faut pas oublier. Eric Malezieux renchérit au nom de Bordeaux mon commerce et des associations de commerçants.

Toutes les personnes habitants dans la zone ont été informées en direct par lettres et flyers. Nous avons du temps devant nous pour régler et ajuster ce programme et répondre aux différentes interrogations. Dans l'avenir nous vous préviendrons même si cela peut se faire via vos adhérents concernés.

Plusieurs participants s'interrogent : *La lisibilité du plan sur le flyer indiquant l'évolution prévue du secteur borné est à améliorer. Il n'est pas facile d'identifier précisément les rues concernées par le secteur borné. Un surlignage des rues plutôt que du secteur pourrait permettre d'en faciliter la compréhension.*

A quoi correspondent les bornes grises sur les plans ?

David Laurenti explique qu'elles indiquent les bornes existantes.

Des riverains indiquent qu'il n'est pas possible d'identifier si ces bornes sont d'entrée ou de sortie sur la base du plan.

Conditions d'accès

Comment fait-on lorsqu'on change souvent de véhicule ? Pour les véhicules de location ?

Laëtitia Lambert explique qu'il sera nécessaire de signaler tout changement de plaque d'immatriculation par téléphone. Une refonte du site bordeaux.fr est prévue avec la création d'une

plateforme pour les démarches. Il sera donc désormais possible à terme de créer un compte et de faire des changements de façon indépendante.

Pour les visites familiales ? Pour les visites inopinées ?

Laëtitia Lambert précise que si le logement est doté d'un garage, ou si aucun véhicule n'est déjà enregistré sur la voie publique, il est possible d'enregistrer la carte grise d'un parent qui vient souvent, un justificatif de domicile sera alors nécessaire (ex : pour permettre à un grand-parent de venir garder régulièrement les petits-enfants).

Concernant les visites inopinées, elles ne sont pas possibles actuellement.

Pour les taxis ? Pour les taxis uber ?

Laëtitia Lambert indique que les chauffeurs de taxis ont un accès en fournissant leur carte professionnelle.

Un travail est en cours avec les représentants des taxis uber. Les transporteurs à vélo (uber eats et autres) peuvent rentrer à n'importe quelle heure dans le secteur piéton.

Pour les personnes à mobilité réduite ?

Laëtitia Lambert rappelle que les personnes à mobilité réduite peuvent s'enregistrer pour avoir l'accès garanti. Si elles ne sont pas enregistrées, elles peuvent sonner à la borne.

Comment l'accès va-t-il se faire pour les locations Airbnb ?

Laëtitia Lambert rappelle que seul le propriétaire a accès au secteur piéton.

Est-il possible d'accéder pour un déménagement dans le périmètre du secteur borné ?

Laëtitia Lambert confirme que c'est possible. Une carte d'accès est à retirer au service stationnement sur présentation de l'arrêté autorisant le déménagement.

Le système de lecture par carte ou badge serait plus simple. La lecture des plaques d'immatriculation pose un problème. Pourquoi lier l'accès à la carte grise ?

Laëtitia Lambert insiste sur l'efficacité de la lecture des plaques d'immatriculation à la différence des badges/cartes qui peuvent se perdre et être donnés à d'autres personnes engendrant des intrusions multiples.

Pour la résidence située 150 cours Victor Hugo, l'entrée du parking se fait par la rue Honoré Tessier. Comment ça va se passer lorsque l'accès sera fermé par la Grande Synagogue de Bordeaux ? Les résidents sont dépendants de leur fermeture.

Didier Jeanjean mentionne que l'accès à la Grande Synagogue de Bordeaux est soumis au plan vigipirate. Les habitants de la résidence ont été entendus et les services de Bordeaux Métropole travaillent à une adaptation du plan.

Les bornes vont-elles ralentir les interventions de la police ?

Laëtitia Lambert insiste sur l'enregistrement de tous les véhicules de police qui permettent un accès automatique.

Faut-il fournir tous les documents comme pour l'abonnement du stationnement ?

Laëtitia Lambert indique qu'il est nécessaire de fournir tous les documents pour bénéficier d'un accès, valable deux ans, au secteur piéton. Les bases de données sont différentes de celles des abonnements pour le stationnement. En revanche, le renouvellement sera possible en une seule fois pour les deux démarches.

Hors secteur piéton

Les rues des Menuts et Planterose ne sont pas concernées par le secteur piéton alors qu'il y a de nombreuses nuisances des véhicules.

Didier Jeanjean précise que ces rues ne sont pas dans le secteur piéton pour l'instant mais qu'une réflexion peut être engagée quant à son élargissement.

Les riverains de ces rues qui sont en limite du périmètre du secteur piéton auront un droit d'accès à ce secteur (comme s'ils étaient à l'intérieur).

Certains riverains (notamment de la rue des Menuts et de la rue Planterose), situés en limite et en dehors du secteur borné, demandent s'ils pourront stationner dans l'emprise du secteur borné étant donné que cette zone constituait leur zone de recherche de places de stationnement auparavant. Olivier Cazaux indique que les riverains situés rues des Menuts et Planterose, rues jouxtant directement l'emprise du secteur borné, pourront faire une demande d'accès.

Qu'en est-il des bornes d'accès rue Canihac ?

Didier Jeanjean indique que la rue Canihac ne fait pas partie du secteur piéton.

L'extension future du secteur piétonnier intégrera-t-elle le cours Victor Hugo ?

Laurie Magimel précise que ce n'est pas prévu à ce jour.

Est-il prévu de supprimer le parking sur la place Duburg ? Ce parking est-il intégré dans le secteur borné ? Plusieurs riverains indiquent des problématiques importantes d'incivilités, de stationnement en double file et de manque de respect des règles du code de la route de la part des automobilistes sur ce secteur.

Patrice Manon précise qu'il n'est pas intégré dans le périmètre du secteur piéton, la voie entre la rue des Faures et la rue des Allamandiers sera mise à sens unique.

Certains riverains s'interrogent sur les conditions d'accès à leur parking situé dans l'emprise du secteur borné quand ces derniers habitent en dehors du périmètre concerné.

Olivier Cazaux confirme qu'il sera possible pour les riverains concernés d'accéder avec leurs véhicules dans le secteur borné même s'ils habitent en dehors du secteur borné. Il sera nécessaire au préalable d'effectuer les démarches en présentant une pièce justificative de location ou d'achat d'un garage (ou parking) dans l'emprise du secteur borné.

Artisans, commerçants

Dans le cours Victor Hugo, les artisans viennent à n'importe quelle heure. Comment l'accès pourra-t-il se faire ?

Didier Jeanjean souligne que tous les artisans enregistrés à la Chambre des métiers ont un accès à tout Bordeaux ainsi qu'un stationnement gratuit en demande des arrêtés de circulation pour travaux ou déménagement.

Comment les artisans, par exemple un plombier ou un électricien, pourront-ils accéder à la zone ?

Chantal Becot souligne qu'il existe des cartes spécifiques pour les artisans qui peuvent accéder en continu au secteur piétonnier.

Un restaurateur se fait livrer ses boissons à 5h du matin. Pourra-t-il demander un accès dès 5h ?

Chantal Becot indique que sa situation sera étudiée par la cellule stationnement sur voirie pour qu'une solution puisse être trouvée.

Une musicothérapeute, qui exerce son activité depuis son domicile situé dans le périmètre, s'inquiète de perdre une partie de sa clientèle qui vient de loin (Arcachon ou Périgueux), bien qu'une grande partie de ses clients se rendent chez elle en transports en commun ou à vélo.

Organisant ou participant régulièrement à des concerts, il lui est nécessaire de transporter son matériel depuis son domicile vers le lieu de représentation. Pour cela, une collaboratrice vient l'aider à récupérer le matériel avec un grand véhicule. Comment pourra-t-elle accéder à son domicile à l'avenir ?

Chantal Becot l'incite à se rapprocher de la cellule stationnement sur voirie pour demander une autorisation d'accès ponctuel, ce qui permettra à sa collaboratrice de rejoindre son domicile en véhicule motorisé.

Lorsque des événements seront organisés par une association dans le périmètre piéton, les organisateurs pourront-ils demander un accès dérogatoire en amont pour accéder à la zone en voiture et ainsi transporter leur matériel ?

Laurie Magimel explique qu'un arrêté sera fait en conséquence (fonctionnement identique aux secteurs piétons existants).

Stationnement

Comment ça se passe lorsqu'on a un parking commun pour le stationnement ?

Laëtitia Lambert rappelle que les habitants, qui ont une place de parking, ont droit à deux places de stationnement, un sur la voirie et un par place de parking.

Dans la rue Honoré Tessier, des marquages pour le stationnement des motos ont été créés mais les motos peuvent passer à côté de la borne ce qui va créer des nuisances sonores.

Didier Jeanjean indique que le fonctionnement pour les motos est le même que pour les voitures. Les motards devront apposer un autocollant sur leur pare-brise pour éviter une verbalisation de la police municipale.

Réhabilitation voirie

Un aménagement de la place Duburg est-il prévu ?

Dans la rue Gensan, la route s'effondre.

Est-il prévu de refaire la rue de la Fusterie qui est dangereuse et en très mauvais état ?

Didier Jeanjean explique que les services de la Ville de Bordeaux et de Bordeaux Métropole réalisent un inventaire des demandes ainsi qu'une expertise technique. Après arbitrage politique, le fonds d'investissement communal est mobilisé. Le dispositif du centre ancien nommé « Bordeaux ReCentres » peut également être sollicité.

Hygiène, sécurité

Il y a un vrai problème d'hygiène et de sécurité, il faut venir voir sur place.

Pascal Jarry souligne la tenue d'un forum tranquillité publique dédié au quartier Bordeaux Sud le 15 octobre.

Mobilité des piétons

Les piétons ne sont pas prioritaires dans notre quartier.

Laëtitia Lambert rappelle que lorsqu'il y a des bornes, le secteur se transforme en zone de rencontre où les piétons sont prioritaires. L'objectif est également de remettre en fonctionnement les bornes aujourd'hui hors service.

Circulation automobile

A Sainte-Croix, il faut quelle autorisation pour y avoir accès ?

Laëtitia Lambert précise que l'enregistrement auprès du service stationnement n'ouvre l'accès qu'au secteur de résidence. Pour Sainte-Croix, seuls les habitants de Sainte-Croix auront un accès. La circulation automobile à l'intérieur du secteur piéton reste inchangée.

Est-ce que la rue des Allamandiers reste accessible ?

Didier Jeanjean affirme que la rue des Allamandiers reste accessible.

Est-il prévu des modifications de sens de circulation en complément de l'extension du secteur borné ?

Olivier Cazaux indique qu'il n'est pas prévu de modification particulière des sens de circulation sur le secteur concerné.

Un riverain s'interroge sur les conditions pour rejoindre les quais depuis la rue de Tauzia.

Patrice Manon explique que les véhicules devront se rendre sur le cours de la Marne et reprendre la rue Saget. La place Renaudel est à sens unique en sortie vers la rue de Tauzia le temps des travaux d'aménagement de la place.

Est-ce que la rue Saint François est piétonnisée ? Comment l'accès est-il maintenu lorsqu'il y a des marchés et des manifestations ?

Didier Jeanjean indique que les arrêtés pris pour les marchés et les manifestations sont répétitifs et indépendants du secteur piéton.

Est-ce que la rue du Portail constitue une entrée au secteur borné ?

David Laurenti souligne qu'il n'est pas prévu dans cette phase l'installation de nouvelle borne sur la rue du Portail. La borne existante est une borne d'entrée.

Pascal Jarry communique quelques actualités du quartier :

- Concertation publique du projet Grande Gare de Bordeaux : <https://www.participation-grande-gare-de-bordeaux.fr/>
- Mercredi 16 octobre : Fête de quartier Les citernes s'animent
- Mardi 15 octobre à 18h (Marché des Douves) : Forum tranquillité publique Bordeaux Sud
- Mardi 26 novembre à partir de 18h (Salle Son Tay) : Conseil de quartier Bordeaux Sud

CONCLUSION D'OLIVIER CAZAUX

Olivier Cazaux remercie les participants pour la qualité des échanges et le Marché des Douves pour son accueil.